



Province de Québec  
MRC de Bécancour  
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT #29-2022 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 2 août 2022, le règlement #29-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été adopté.

Donné à Sainte-Françoise, ce 4 août 2022.

  
Carine Neault, greffière-trésorière

**Certification de publication  
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 4 août 2022.

  
Carine Neault, greffière-trésorière